

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 OCTOBRE 2022

**Présents :** SAUBER François, FEIDT Michel, THILL Jessie, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, URBANY Guy, IRTHUM ELIANE

**Excusée :** SCHMIT-STREFF Edmée

- Informations générales – consommation d'énergie**  
Le bourgmestre informe les conseillers sur les projets de l'administration communale concernant la réduction de la consommation d'énergie pour cet hiver.
- Concessions au cimetière**  
Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière pour les personnes suivantes :
  - Madame Dirkje Heiltje Cammeraat-Barel de Helmsange
  - Madame Elahe Joubine de Bereldange
- Organisation scolaire 2022/2023**  
À l'unanimité, le conseil approuve l'organisation scolaire 2022/2023 pour l'école fondamentale de Walferdange, telle qu'elle a été modifiée et complétée après son approbation dans la séance du 7 juin 2022.
- Office social : compte 2020**  
Le compte d'exécution du budget de l'office social de l'exercice 2020 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	934 713,94 €	4 000 €
Total des dépenses	929 180,41 €	4 000 €
Boni propre à l'exercice	5 533,53 €	--
Boni du compte de 2019	2 079,29 €	18 788,72 €
Boni général	7 612,82 €	18 788,72 €

Le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2020 de l'office social est approuvé à l'unanimité.

- Contrats**
  - À l'unanimité, le conseil approuve un contrat de bail concernant la location de l'appartement de concierge au site scolaire à Helmsange, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
  - À l'unanimité, le conseil approuve un contrat de bail avec Madame Feryal Malki concernant la location de la maison sise 19, rue Prince Henri à Helmsange.
  - À l'unanimité, le conseil approuve un contrat de bail avec l'Office social de Walferdange concernant la mise à disposition d'un bureau situé dans le bâtiment du département technique, 23, route de Diekirch à Helmsange.
  - À l'unanimité, le conseil approuve la convention « Natur genéissen » avec le syndicat intercommunal SICONA Centre.
  - À l'unanimité, le conseil approuve la convention avec la Fondation pour l'accès au logement concernant la mise en place de 30 projets d'inclusion sociale par le logement.

## KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 17. OKTOBER 2022

**Anwesend:** SAUBER François, FEIDT Michel, THILL Jessie, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, URBANY Guy, IRTHUM Eliane

**Entschuldigt:** SCHMIT-STREFF Edmée

- Allgemeine Informationen – Energieverbrauch**  
Der Bürgermeister informiert die Ratsmitglieder über die Pläne der Gemeindeverwaltung zur Senkung des Energieverbrauchs in diesem Winter.
- Grabkonzessionen**  
Der Rat genehmigt einstimmig eine Grabkonzession für folgende Personen:
  - Frau Dirkje Heiltje Cammeraat-Barel aus Helmsingen
  - Frau Elahe Joubine aus Bereldingen
- Schulorganisation 2022/2023**  
Einstimmig genehmigt der Rat die Schulorganisation 2022/2023 für die Grundschule von Walferdingen, so wie sie nach der Abstimmung vom 7. Juni 2022 umgeändert und vervollständigt wurde.
- Sozialamt: Jahresabrechnung 2020**  
Die Jahresabrechnung in Ausführung des Budgets für das Haushaltsjahr 2020 des Sozialamtes stellt sich wie folgt:

	Ordentl. Haushalt	Außerordentl. Haushalt
Einnahmen gesamt	934.713,94 €	4.000 €
Ausgaben gesamt	929.180,41 €	4.000 €
Überschuss Rechnungsjahr	5.533,53 €	--
Überschuss Rechnungsjahr 2019	2.079,29 €	18.788,72 €
Allgemeiner Überschuss	7.612,82 €	18.788,72 €

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung des Geschäftsjahres 2020 des Sozialamtes werden einstimmig genehmigt.

- Verträge**
  - Einstimmig genehmigt der Rat einen Mietvertrag über die Vermietung der Pfortnerwohnung bei der Schule von Helmsingen ab dem 1. September 2022.
  - Einstimmig genehmigt der Rat einen Mietvertrag mit Frau Feryal Malki über die Vermietung des Hauses in 19, Rue Prince Henri in Helmsingen.
  - Einstimmig genehmigt der Rat einen Mietvertrag mit dem Sozialamt Walferdingen über die Bereitstellung eines Büros im Gebäude der technischen Abteilung, 23, Route de Diekirch in Helmsingen.
  - Einstimmig genehmigt der Rat die Vereinbarung „Natur genéissen“ mit dem interkommunalen Syndikat SICONA Centre.
  - Einstimmig genehmigt der Rat die Vereinbarung mit der Fondation pour l'Accès au Logement über die Einrichtung von 30 Projekten zur sozialen Eingliederung durch Wohnen.



- f) À l'unanimité, le conseil approuve l'avenant à la convention de mise à disposition avec la Fondation pour l'accès au logement concernant la location de la maison sise 17, rue Josy Welter à Walferdange.
- 6. Fixation de prix de vente pour 2023**
- a) À l'unanimité, le conseil fixe le prix de vente pour 2023 du bois de chauffage provenant des forêts de la commune à 65 € hors TVA (70,20 € TTC / 8 % TVA) par stère et les frais de livraison « bord de trottoir » à 40 € TTC par stère. Le prix de vente du bois énergie est fixé à 44 € hors TVA (47,52 € TTC / 8 % TVA) par m<sup>3</sup>.
- b) À l'unanimité, le conseil fixe les tarifs en relation avec l'« Aktioun Bongert » pour 2023 comme suit : plantation d'un arbre fruitier à haute tige : 10 € par arbre, coupe d'un arbre fruitier de moins de 10 ans : 10 € par arbre.
- 7. Cours de ballet : annulation d'un règlement**  
Suite à la loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, le conseil annule le règlement en vue d'accorder une aide financière aux familles qui ont plusieurs enfants inscrits aux cours de ballet organisés par la commune de Walferdange pour une année scolaire.
- 8. Projets d'aménagement particulier**
- a) À l'unanimité, le conseil approuve le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rue des Prés – Phase 2 » portant sur des fonds sis à Helmsange, au lieu-dit « Am Stengber », présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils LUXPLAN S.A. pour le compte de la société Alpina Immobilière S.à r.l., et visant le regroupement des lots 3 et 4 pour la création d'un seul lot, en vue d'y aménager une maison unifamiliale isolée.
- b) À l'unanimité, le conseil approuve le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rue de Bridel » portant sur des terrains situés à Bereldange, 15, rue de Bridel, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils et visant la construction de quatre maisons unifamiliales.
- c) À l'unanimité, le conseil approuve le projet d'aménagement particulier « Hannert Schreinesch-Gaart 2 » portant sur des terrains situés dans la rue des Pommiers à Helmsange, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST pour le compte de Monsieur Raymond Freylinger et visant la construction de quatre maisons unifamiliales isolées.
- 9. Règlements de circulation**  
À l'unanimité, le conseil confirme des règlements temporaires d'urgence de circulation édictés à l'occasion de la kermesse d'automne, des travaux de réaménagement de la route de Luxembourg à Bereldange, des travaux de réalisation d'un passage piétons dans la rue de Bridel à Bereldange, des travaux de la société POST Technologies pour la construction d'un mât d'antennes dans la rue de l'Église à Walferdange, des travaux de raccordement dans la rue Jean Mercatoris à Helmsange, pour les besoins du site scolaire à Helmsange et à l'occasion de travaux dans la rue de Schmitshausen à Bereldange, dans la rue de l'Avenir à Helmsange et dans la route de Diekirch à Helmsange. En outre, le conseil modifie à l'unanimité le règlement communal de circulation dans la rue de Bridel (CR 181) à Bereldange.
- 10. Création d'un tarif**  
À l'unanimité, le conseil fixe l'indemnité à payer aux travailleurs intellectuels indépendants chargés ponctuellement comme artiste-pédagogue de la surveillance d'une exposition à 35 € par heure.
- 11. Création de postes**
- a) À l'unanimité, le conseil crée un poste d'ingénieur technicien dans la carrière du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, à tâche complète pour les besoins du département technique.
- f) Der Rat genehmigt einstimmig den Nachtrag zur Vereinbarung mit der Fondation pour l'Accès au Logement bezüglich der Vermietung des Hauses in 17, Rue Josy Welter in Walferdingen.
- 6. Festlegung von Verkaufspreisen für 2023**
- a) Einstimmig legt der Rat den Verkaufspreis von Brennholz aus dem Gemeindewald für das Jahr 2023 auf 65 € ohne MwSt. (70,20 € inkl. 8 % MwSt.) pro Ster und die Gebühr für die Lieferung „Bordsteinkante“ auf 40 € TTC pro Ster fest. Der Verkaufspreis von Energielangholz wird auf 44 € ohne MwSt. (47,52 € inkl. 8 % MwSt.) pro m<sup>3</sup> festgelegt.
- b) Einstimmig legt der Rat die Gebühren für die „Aktioun Bongert“ für das Jahr 2023 wie folgt fest: Pflanzen eines Hochstammobstbaumes: 10 € pro Baum, Schneiden eines Obstbaumes, der jünger als 10 Jahre ist: 10 € pro Baum.
- 7. Ballettunterricht: Aufhebung eines Reglements**  
Infolge des Gesetzes vom 27. Mai 2022 über die Organisation des Musikunterrichts im kommunalen Sektor hebt der Rat die Verordnung auf um Familien, die mehrere Kinder haben, welche für ein Schuljahr in den von der Gemeinde Walferdingen organisierten Ballettkursen eingeschrieben sind, eine finanzielle Unterstützung zu gewähren.
- 8. Teilbebauungsprojekte PAP**
- a) Einstimmig genehmigt der Rat das Projekt zur punktuellen Änderung des Teilbebauungsplans „Rue des Prés – Phase 2“, das sich auf Grundstücke in Helmsingen, „Am Stengber“, bezieht und vom Ingenieurbüro LUXPLAN S.A. im Auftrag der Gesellschaft Alpina Immobilière S.à r.l. vorgelegt wurde. Ziel ist die Zusammenlegung der Parzellen 3 und 4 zur Schaffung einer einzigen Parzelle, um dort ein freistehendes Einfamilienhaus zu errichten.
- b) Einstimmig genehmigt der Rat das Projekt zur punktuellen Änderung des Teilbebauungsplans „Rue de Bridel“, das sich auf Grundstücke in Bereldingen, 15, Rue de Bridel, bezieht und vom Büro BEST Ingénieurs-Conseils vorgelegt wurde und den Bau von 4 Einfamilienhäusern zum Ziel hat.
- c) Einstimmig genehmigt der Rat den Teilbebauungsplan „Hannert Schreinesch-Gaart 2“ über Grundstücke in der Rue des Pommiers in Helmsingen, das vom beratenden Ingenieurbüro BEST im Auftrag von Herrn Raymond Freylinger vorgelegt wurde und den Bau von 4 freistehenden Einfamilienhäusern zum Ziel hat.
- 9. Verkehrsreglemente**  
Einstimmig bestätigt der Rat zeitlich begrenzte Verkehrsreglemente, die anlässlich der Herbstkirmes, der Arbeiten zur Neugestaltung der Route de Luxembourg in Bereldingen, der Arbeiten zur Einrichtung eines Zebrastreifens in der Rue de Bridel in Bereldingen, der Arbeiten der Firma POST Technologies für den Bau eines Antennenmasts in der Rue de l'Église in Walferdingen, der Anschlussarbeiten in der Rue Jean Mercatoris in Helmsingen, für den Bedarf des Schulgeländes in Helmsingen und anlässlich von Arbeiten in der Rue de Schmitshausen in Bereldingen, in der Rue de l'Avenir in Helmsingen und in der Route de Diekirch in Helmsingen erlassen wurden. Weiterhin ändert der Rat einstimmig das kommunale Verkehrsreglement in der Rue de Bridel (CR 181) in Bereldingen.
- 10. Schaffung einer Entschädigung**  
Einstimmig legt der Rat die Entschädigung für die Freiberufler, die punktuell als Künstler-Pädagogen mit der Beaufsichtigung einer Ausstellung beauftragt werden, auf 35 € pro Stunde fest.
- 11. Schaffung von Posten**
- a) Der Rat schafft einstimmig eine Vollzeitstelle eines technischen Ingenieurs in der Laufbahn des Gemeindebeamten in der Gehaltsgruppe A2, Untergruppe Wissenschaft und Technik, für die technische Abteilung.

b) À l'unanimité, le conseil crée un poste de fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique, à tâche complète pour les besoins du département technique.

**11A. Taxes sur les déchets**

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

Le rapport complet comprenant les questions et les réponses peut être consulté sur le site Internet de la commune : <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/>

**12. Séance non publique**

b) Der Rat schafft einstimmig eine Vollzeitstelle eines Gemeindebeamten der Kategorie B, Gehaltsgruppe B1, Untergruppe Technik, für die technische Abteilung.

**11A. Abfallgebühren**

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktion DP Walfer zu diesem Thema. Der vollständige Bericht mit den Fragen und den diesbezüglichen Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/nachgelesen> werden.

**12. Geheimsitzung**



Walferdange, le 12 octobre 2022

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

### **Taxes sur les déchets**

Les récipients pour la collecte des déchets ont récemment été équipés par une puce électronique sur le territoire de la commune de Walferdange, apparemment au motif qu'il y a lieu de respecter le principe du pollueur-payeur. Il se pose dès lors la question quant à la finalité de la mise en place de ces puces et à la réforme des taxes communales sur les déchets qui s'en suit

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

Pourquoi la taxation actuelle, qui était également basée sur le principe pollueur-payeur, n'a pas été maintenue ? Est-ce que tous les récipients pour la collecte des déchets de la commune ont déjà pu être munis d'une puce électronique ?

Lors d'une séance antérieure du conseil communal nous avons été informés que ce système de puce électronique serait installé à des fins de statistiques.

De quelles données s'agit-il et à quelles fins seront-elles utilisées ? Est-ce que ce système respecte les principes du RGPD ?

Sur le site internet de l'administration communale de Walferdange « walfer.lu » il est précisé : « Une fois la procédure achevée et après une phase transitoire, seuls les récipients équipés d'une puce seront vidés. Dans une prochaine étape, la clé de calcul actuelle des redevances sera remplacée par un système de facturation couvrant les coûts conformes au principe du pollueur-payeur. »

Peut-on savoir à quelle date ce système, qui engendrera l'adoption d'un nouveau règlement de taxes, sera instauré.

Est-ce qu'il concernera seulement les habitations individuelles ou également les immeubles plurifamiliaux ?

Quel est le coût de cette mise en place ?

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Nic Wiot

Alain Weins

Josée Altmann-Frideres

Laurent Schanck

Eliane Irthum

*Pour les conseillers communaux du DP*



---

Alain Weins  
Conseiller communal

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 OCTOBRE 2022

### 11A. Taxes sur les déchets

Questions des conseillers communaux du parti DP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

Le système de taxes pour l'enlèvement des déchets résiduels en place est actuellement maintenu, c'est-à-dire seulement la collecte des déchets résiduels (poubelle grise/noire) est payante, les poubelles des fractions « recyclables » (bleue, verte et brune) sont gratuites.

Tous les récipients en relation avec la collecte des déchets organisée par l'administration communal seront munis d'une puce électronique, c'est-à-dire les récipients pour déchets résiduels, pour papier, pour verre et pour déchets organiques, auprès des habitations individuelles et auprès des immeubles plurifamiliaux.

La commune a acheté 9000 puces, et jusqu'à présent 7.800 puces ont été utilisés.

Les récipients non encore munis d'une puce étaient soit abimés ou n'étaient pas sorties lors de la tournée. Ces récipients seront munis d'une puce lors des tournées de collecte jusqu'à la fin de l'année.

Il n'existait pas de relevé reprenant tous les récipients pour déchets recyclables en circulation. Un tel relevé pourra maintenant être établi.

Les données des puces seront utiles pour des fins statistiques, car la fréquence de vidange de tous les récipients sera enregistrée. Ceci permettra de prendre à l'avenir la bonne décision en ce qui concerne l'éventuelle modification des fréquences des tournées de vidange.

Le système respecte les principes du RGPD.

Après la fin de la mise en place des puces électroniques ainsi que de la formation du personnel communal concerné, les données (fréquence de vidange de tous les récipients) seront collectées pendant un certain temps afin d'analyser le comportement des clients, et seulement ensuite la taxe peut être adaptée.

Le coût de cette mise en place :

Achat puces et étiquettes : 20.000 € TTC

Mise en place du support par Ecoconseil : 12.000 € TTC